

Titre	Adhésion au Réseau des centres-villes durables et de l'innovation	N°ordre	32
Pièce(s) jointe(s)			
N° identifiant	2023-0204	Rapporteur(s)	Mme Julie REYNARD
Étudiée par	Commission Développement local et rayonnement		
Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement Direction Économie - Emploi - Enseignement supérieur			

Les échanges de bonnes pratiques entre les collectivités, dans des domaines transversaux pour leurs centres-villes (commerce, artisanat, culture, logistique urbaine, mobilité, urbanisme, piétonnisation, développement durable...) contribuent au développement social, culturel et commercial de proximité de la collectivité.

Le réseau des centres-villes durables et de l'innovation

Centre-Ville en Mouvement est une association d'élus et de parlementaires attachée à la redynamisation et au renouveau des centres-villes.

Depuis 20 ans, l'association favorise les échanges de bonnes pratiques, entre les collectivités, dans des domaines transversaux pour leurs centres-villes : commerce, artisanat, culture, logistique urbaine, mobilité, urbanisme, piétonnisation, développement durable.

Centre-Ville en Mouvement anime le réseau des centres-villes durables et de l'innovation composé de 672 collectivités membres et dans lequel figurent communes, intercommunalités, chambres consulaires, sans oublier les conventions qui lient l'association aux programmes nationaux Action cœur de ville et petites villes de demain.

Les bénéfices pour la ville de Poitiers

En devenant membre du réseau des centres-villes durables et de l'innovation, la ville de Poitiers dispose d'une mise en relation privilégiée avec les collectivités membres et les différents partenaires du réseau.

Être membre du réseau permet d'avoir accès à une véritable base de données via une plateforme digitale sous forme de fiches techniques, replays d'observatoires, etc.

La collectivité bénéficie également de supports de communication sur ses différents projets innovants en centre-ville (Hebdo, site internet et réseaux sociaux de l'Association).

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'adhérer au réseau des centres-villes durables et de l'innovation pour un montant de 1 500 € au titre de la politique d'économie de proximité menée par la ville de Poitiers (l'adhésion sera proratisée pour l'année 2023)**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer la dépense correspondante, à l'article 6281 du budget Principal.**